



14 décembre 2020

Mesures d'accompagnement pour le deuxième confinement : Les assureurs répondent positivement au métier carrossiers du CNPA

Par un courrier du 10 décembre, la FFA (Fédération Française de l'Assurance) vient de répondre favorablement aux demandes du métier carrossiers du CNPA, exprimées lors de la réunion du 25 novembre.

Ce rendez-vous avait été sollicité en urgence par Yves Levailant, Président National des carrossiers du CNPA, afin que la FFA prenne en considération les arguments du CNPA légitimant la reconduction de la prise en charge par les assureurs des frais liés à la désinfection des véhicules.

Le CNPA demandait également diverses mesures de nature à soutenir les entreprises artisanales de carrosserie, réitérant sa demande de réduction des délais de règlement aux réparateurs, dans un contexte particulièrement difficile pour ces entreprises dont l'activité chutait de 50% au cours de la première quinzaine de novembre.

Rappelons que courant avril, en réponse aux effets désastreux du premier confinement, le CNPA avait déjà obtenu des évolutions positives de la part de certains assureurs sur ces deux sujets essentiels. Ses autres demandes portaient alors notamment sur le gel, même provisoire, des remises sur pied de facture, la prise en compte des tarifs publics, la prise en charge des véhicules de remplacement bloqués chez des clients. La FFA et ses affiliés s'étaient alors engagés en particulier, à participer à la prise en charge des frais de décontamination qui s'est globalement assez bien traduit dans les faits.

Ces engagements pris pour la plupart jusqu'au 31 juillet, avaient été de facto prorogés jusqu'à fin septembre pour une grande partie d'entre eux.

Cependant, l'arrêt ou la baisse très significative des participations financières de nombreux assureurs alors que commençait un nouveau confinement a amené le CNPA à reformuler ses demandes. Ces dernières ont été acceptées, dans l'état actuel des choses, jusqu'à fin février, avec le principe d'associer ces mesures à toute période d'obligation qui serait faite aux entreprises en matière sanitaire.

Les assureurs se sont également engagés à accélérer le règlement des sinistres pour soutenir la trésorerie des artisans carrossiers.

Le CNPA satisfait d'avoir été à nouveau entendu salue ces engagements, tout en restant attentif à l'évolution de la situation de reprise post confinement.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »

> À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5ème branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

RETROUVEZ TOUS NOS COMMUNIQUÉS ET DOSSIERS DE PRESSE SUR WWW.CNPA.FR, RUBRIQUE « PRESSE »